

W.S. FUND

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 4, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 66.039

Le conseil d'administration invite les actionnaires à assister à:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

qui se tiendra au siège social de la Sicav, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, le 20 juillet 2005, à 10 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision quant à la mise en liquidation de la Sicav
2. Nomination d'un administrateur
3. Ratification de la décision de suspendre les rachats souscriptions
4. Décharge aux administrateurs et à l'auditeur
5. Divers

Les actionnaires sont informés que les demandes rachats / souscriptions / conversions sont suspendues avec effet immédiat à compter de la date de publication du présent avis.

Conformément aux dispositions des statuts et aux prescriptions de la loi du 30 mars 1988, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur la mise en liquidation de la Sicav ne requièrent aucun quorum et sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés et votant.

CONDITIONS POUR ÊTRE ADMIS À L'ASSEMBLÉE:

Les actionnaires sont admis à participer physiquement à l'assemblée, sous réserve d'apporter la preuve de leur identité, à la condition d'avoir averti la société, à son siège social (4, boulevard Royal – Corporate – Administration de W.S. FUND), le **18 juillet 2005** au plus tard, de leur intention de participer aux assemblées; les actionnaires qui ne peuvent se présenter physiquement peuvent voter soit au moyen d'un représentant de leur choix, soit par voie de procuration. Des procurations sont disponibles à cet effet au siège de la société. Pour être prises en considération le jour de l'assemblée, ces procurations doivent parvenir au siège de la société, dûment complétées, datées et signées, au plus tard le **18 juillet 2005**.

Les personnes qui assisteront à l'assemblée, soit directement, soit par voie de procuration, devront produire au Bureau de l'Assemblée un certificat de blocage des actions qu'ils détiennent, soit directement, soit par voie de procuration, auprès de:

***A Luxembourg:**
Sella Bank Luxembourg S.A.
4, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
LUXEMBOURG

***En Suisse:**
C.I.M. Banque, Genève
16, rue Merle d'Aubigné
CH-1211 Genève
SUISSE

Le conseil d'administration

288612